CHAMPIONNAT DE FRANCE
SLALOM

Avenant N°2 aux Instructions de Courses

L'IC 12.1 est remplacée par :
Le mât arborant un pavillon Orange sur le bateau Comité et le coté parcours de la marque de départ.

L'IC 18.6 est remplacée par :

Les canaux VHF seront :
-> Rond Alpha : 77
-> Rond Bravo : 72

Bruno GUTIERREZ
Président du Jury

Julien MAGURNO
Délégué Technique Fédéral